



Frais de gardiennage

Par bobby67

Bonjour à tous,

Suite au décès de mon père, je vais hériter de la voiture de ce dernier.

Le problème est qu'il avait eu un accident 1 an avant sa mort et que, suite au rapatriement du véhicule dans le garage pour réparations, il a été hospitalisé et n'a jamais pu venir le récupérer.

Quand je suis venu pour discuter des conditions de reprise du véhicule, le commercial me parle de frais de gardiennage, tout en me disant dans la même discussion qu'il était toujours en attente d'une pièce pour finaliser la réparation.

Bref, suis-je tenu de payer les frais de gardiennage étant donné que je n'étais absolument pas au courant de la situation, ni même de l'existence de ces frais (je ne crois pas avoir vu de prix de gardiennage affiché dans la concession) et que mon père, avant son décès, était dans l'incapacité de venir potentiellement chercher le véhicule?

Je vous remercie tous et toutes pour vos futures réponses.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Normalement, ces frais de gardiennage étaient à la charge de votre père, donc de la succession.